UN MUSICIEN DU XVI[e] SIÈCLE

JEHAN CHARDAVOINE

DE BEAUFORT, EN ANJOU

ET LE

PREMIER RECUEIL IMPRIMÉ

DE

CHANSONS POPULAIRES

EN 1575-1576

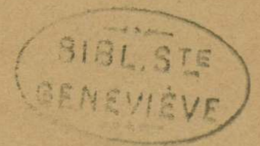
PAR

M. Joseph DENAIS



PARIS
LIBRAIRIE V[ve] LÉON TECHENER,
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

1889



Don de l'auteur à la Bibliothèque Ste Geneviève

Joseph Denais

JEHAN CHARDAVOINE

DE BEAUFORT, EN ANJOU

TIRÉ A 125 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

N° 22

Chartres. — Imprimerie Durand, rue Fulbert.

UN MUSICIEN DU XVIe SIÈCLE

JEHAN CHARDAVOINE

DE BEAUFORT, EN ANJOU

ET LE

PREMIER RECUEIL IMPRIMÉ

DE

CHANSONS POPULAIRES

EN 1575-1576

PAR

M. Joseph DENAIS



PARIS
LIBRAIRIE Vve LÉON TECHENER,
219, rue Saint-Honoré, 219

1889



JEHAN CHARDAVOINE

DE BEAUFORT, EN ANJOU

ET LE

PREMIER RECUEIL IMPRIMÉ DE CHANSONS POPULAIRES

EN 1575-1576

Jean Chardavoine « de Beaufort, en Anjou » est le premier auteur qui nous ait laissé, sous sa signature, un recueil de chansons anciennes, avec le texte bien complet et tous les airs entièrement notés. *L'Harmonice musices Odhecaton,* de Petrucci, rarissime volume, imprimé à Venise de 1501 à 1503, précède, il est vrai, de trois quarts de siècle les *Voix de Ville* de Jean Chardavoine, mais il ne donne que le premier vers à peine des chansons, et les airs populaires n'y sont jamais transcrits en entier (1). Le livre de notre Angevin, moins beau que

(1) On ne pourrait citer antérieurement au recueil de Jean Chardavoine que les *Chansons musicales à quatre parties nouvellement et très correctement imprimées à Paris par Pierre Attaingnant* (1528-1530), oblong, qui figure sous le n° 274 du Musée de la Bibliothèque Nationale, comme le premier livre de musique imprimée. L'impression de la musique est exactement la même que celle du recueil de Chardavoine. — Littré, dans le supplément de son *Dictionnaire français*, p. 342, col. 3, indique, il est vrai, des *Chansons et voix de ville* publiées par Layolle à Lyon, dès 1561 ; mais il paraît impossible de découvrir ce livre. — M. J.-B. Weckerlin, dans son *Histoire de la chanson française*, p. 146, ne cite point Layolle, mais *Le premier livre de chansons en forme de vaudeville, composé à 4 parties* par Adrian Le Roy, en 1573. — Voir encore Ed. Fournier, *Chansons de Gaultier Garguille*, éd. Janet, 1858, p. 7, et *La fleur de poésie françoise*. Paris, Alain Lotrian, 1543, in-8, que

celui de Petrucci, est plus rare encore, et non moins intéressant peut-être pour l'histoire de la musique et des mœurs. Malgré vingt ans de recherches obstinées, je n'ai pu trouver que trois exemplaires de ce livre, un seul de l'édition de 1576, à la bibliothèque royale de Bruxelles, qui l'a acquise de Fétis (1), et deux exemplaires de l'édition de 1588, appartenant à M. J. B. Weckerlin, l'érudit compositeur, qui les destine, l'un, à la bibliothèque du Conservatoire, l'autre, à la Bibliothèque Nationale. J'ai vainement cherché le recueil de Chardavoine dans toutes les grandes collections qu'il m'a été permis de visiter en Hollande, en Italie, en Autriche, en Allemagne, en Suisse. Le British Museum le désire, comme la Bibliothèque de la rue Richelieu et la Bibliothèque de l'Arsenal, si riche en ouvrages poétiques. On ne le trouve nulle part, pas plus à Paris qu'en Anjou, même dans la magnifique collection de livres angevins du marquis de Villoutreys. Les trois exemplaires cités plus haut sont donc les seuls connus.

Le nom de l'auteur n'est cependant pas ignoré. Tous les grands répertoires biographiques français et étrangers, presque tous les dictionnaires de musiciens, indiquent le nom de Chardavoine et le titre de son livre : je me hâte d'ajouter que deux auteurs seulement, en dehors de M. Weckerlin, donnent le titre exact (2) ; Fétis lui-même

possède la Bibliothèque Nationale. Mais ce ne sont là que des recueils de paroles, sans musique, ou bien des parties de chœur.

(1) La vente de la bibliothèque de Fétis, l'auteur du *Dictionnaire des Musiciens*, a produit 240,000 francs, en 1877.

(2) La note la plus ancienne que j'aie pu trouver sur Chardavoine est celle du manuscrit 870 de la Bibliothèque d'Angers, œuvre de Claude Ménard, érudit mort en 1652 : « Jean Chardavoine, natif de Beaufort, dit cette note, a fait un recueil des plus belles chansons qu'il a mises en musique, imprimé à Paris en 1576. » (Folio 1154). On remarquera que cette note, la plus ancienne, donne la date de 1576, et non 1575. — Ménage, qui vivait au temps de Ménard, cite Chardavoine dans son *Dictionnaire étymologique de la langue française* à propos des mots *vaudeville* et *voix de ville* (1694). — Le mss. 17005, fonds français, à la Bibliothèque Nationale, fait mention de « Jean Chardavoine, musicien », à la date de 1580 dans un catalogue d'auteurs angevins

fait au moins trois fautes dans les cinq lignes que le *Dictionnaire des musiciens* consacre à notre chansonnier.

Il semblerait d'ailleurs que Chardavoine fut toujours victime d'erreurs ou d'inexactitudes : l'indication de son recueil, sa qualité, son nom, tout a été travesti par ceux qui se sont occupés de lui. Les bibliographes décrivent le livre, sans l'avoir vu. Les biographes le prennent pour un poète, quand il était musicien, — pour le « parolier » des

dressé vers 1728. — Les *Dictionnaires* de Moréri et de Trévoux, la biographie Michaud, pas plus que le *Dictionary of music and musicians* (1450-1880) by G. Grove (London, 1879-81, 3 vol. in-8), ne nomment même pas Chardavoine. — En 1810 Choron et Fayolle (*Dictionnaire historique des musiciens*, tome Ier, p. 130) disent simplement que Chardavoine a publié en 1585 (*sic*), un recueil de chansons en mode de *vaudevilles* (*sic*). — C'est à peu près ce que dit J.-F. Bodin, dans ses *Recherches sur l'Anjou*. — Fétis, dans sa *Biographie des musiciens*, tome 3e (paru en 1837), p. 102, dit : « Jean Chardavoine, musicien, naquit à Beaufort en Anjou, *vers le milieu* du XVIe siècle. On a de lui : *Recueil de chansons en mode de vaudevilles* (sic) *tirées de divers auteurs, avec la musique de leur chant commun.* Paris, Cl. Micart, 1575, in-16. — 2e *Recueil des plus belles chansons modernes* (sic) *mises en musique.* Paris, 1576. » — La grande *Biographie générale* du Dr Hœfer (Paris, Didot, tome IX, publiée en 1854 (p. 715), copie Fétis et ses erreurs. — De même Lalanne (*Dictionn. hist. de la France*, Hachette, in-8, 1873) cite 1575 et 1576 comme les dates de deux recueils différents. — M. V. Godard Faultrier (*Nouvelles archéologiques (vers 1853)*, n° 49, p. 16, consacre trois lignes seulement à Chardavoine, juste ce que l'abbé Pau lui donne dans sa *Notice sur une ville d'Anjou* (Beaufort) en 1841 (Angers, Cosnier, br. in-8, p. 37). — M. Aimé de Soland (*Revue de l'Anjou et du Maine*, tome IVe), dans son étude sur le théâtre angevin, signale le livre de Chardavoine, à la date de 1575 ; le même auteur (*Bulletin historique et monumental de l'Anjou 1861-62*, p. 82), fait mention, à tort, nous le verrons, de « un *poète* nommé Chardavoine se qualifiant de musicien » avec indication de deux recueils dont les titres défigurés sont évidemment un seul et même ouvrage. — Seul le *Trésor des livres rares et précieux* publié par J. G. T. Graesse, à Dresde, en 1861 (in-4, tome II, p 121) cite exactement le titre du recueil de Chardavoine, avec la date de 1575 (8 et 286 ff.). Graesse estime que l'édition citée de 1576 est « probablement la même ». Le *Manuel du libraire* de Brunet, édition de 1860 (tome Ier, p. 1801), donne le même titre, et le *Supplément* de MM. Deschamps et G. Brunet en 1878, tome Ier, p. 249, répétant le même titre, ne cite que 281 ff. chiffrés et 1 bl. avec la musique notée ; estimant ce « volume précieux ». — M. Célestin Port (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*), qui, malgré ses recherches, n'avait pu voir le livre de Chardavoine, cite, d'après Fétis, deux recueils au lieu d'un, le 1er à la date de 1575 ; le 2e à la date de 1516 (pour 1576) avec des titres inexactement décrits.

chansons dont il s'est borné à recueillir les airs. Enfin, dès le lendemain de sa naissance, le prêtre, qui lui confère le baptême, trouve moyen, dans l'acte conservé aux archives de Beaufort, d'écorcher son nom de famille et de mettre au fémimin son prénom. La découverte que j'en ai faite me paraît assez curieuse pour être contée.

Sans autre indication biographique sur Jean Chardavoine, que le titre et la date de son *Recueil de chansons*, publié en 1576, je m'étais attaché à compulser les registres paroissiaux de « Beaufort en Anjou » qui datent de 1527, dans l'espérance de trouver l'acte de baptême de notre musicien (1). Mes recherches furent vaines. Peu après, me tombait sous les yeux un grand ouvrage allemand, le *Musikalisches Conversations lexicon... von Hermann Mendel* (2) où j'appris, un peu humilié d'aller chercher au delà du Rhin des renseignements si précis sur un Français, sur un Angevin, que notre Chardavoine était né à Beaufort « *vers 1550* ». Je recommençai mes recherches, en remontant de 1555 à ... 1537, rencontrant plus d'un « Chardavoyne, » et « Cherdavoine », jusqu'à la date du 2 février de cette dernière année, où je pus déchiffrer, non sans peine, le plus bizarre des actes de baptême. Je crois devoir le transcrire ici en entier, tel qu'il figure sur les registres de Beaufort :

« *Seconda die mensis februarii anno ut supra* [1537, « 1538 nouveau style], *ego, dominus Michael Maillard,* « *baptizavi Jojanam* (sic) *filium Johannis Cerdavoyne, et* « *Petronilla* (sic) *œjus* (sic) *uxoris ; et sunt patrini Johan-*

(1) Les plus anciens registres de baptême de Paris remontaient à 1525 ; il n'y avait encore en 1527 que deux paroisses de Paris qui eussent des registres. A Lyon le plus ancien registre remonte à 1555. A Angers, sauf trois paroisses (Saint-Pierre, dont les registres datent de 1448, Sainte-Croix, de 1498, et Saint-Jean, Saint-Julien, de 1518) tous les registres des paroisses sont ou contemporains, ou pour la plupart, postérieurs aux registres paroissiaux de Beaufort. (V. *Annuaire publié par la Société de l'histoire de France ;* et Célestin Port, *Inventaire des archives de la mairie d'Angers.*)

(2) Berlin, 1872, tome IIe.

« *nes Roy et Hamelinus Ha[mir ?]elli, matrina vero Ma-*
« *ria La Phelippa, teste meo [signo* deest] *manuali hic*
« *expresso anno et die ut supra — Maillard* (1). »

Il s'agissait de découvrir dans cet acte barbare, si l'enfant baptisé le 2 février 1537, à Beaufort en Anjou, était une fille, ou un garçon, et dans ce dernier cas si ce garçon, dénommé ici « Cerdavoyne », était le même que Jean Chardavoine, le musicien.

Je pus acquérir bientôt la certitude que j'avais enfin découvert la date de naissance de Jean Chardavoine, non point « vers 1550 » comme l'avait imaginé le collaborateur de l'encyclopédie allemande, mais bien ce 2 février 1537 [1538 nouveau style].

En effet, le Concile d'York, tenu en 1195, prescrivait, en son quatrième canon, de donner aux garçons baptisés deux parrains et une seule marraine, et aux filles deux marraines et un seul parrain : et cet usage fut conservé en Anjou jusqu'en 1601 (2). Or, ici nous trouvons deux parrains et une seule marraine, il s'agit donc d'un garçon et « Jojanam, filium » n'est plus une énigme indéchiffrable, ces mots doivent se traduire par « le fils Jean ».

Quant au nom de « Cerdavoyne » inscrit dans l'acte au lieu de « Chardavoine » imprimé sur le titre du Recueil

(1) Je dois des remerciements particuliers à M. Célestin Port, membre de l'Institut et archiviste de Maine-et-Loire, qui a bien voulu se rendre à Beaufort collationner ma lecture de l'acte, l'un des plus difficiles à déchiffrer de cette époque même, qui donne tant de peine aux paléographes les plus exercés.—Voici la traduction de cette pièce : « Le deuxième jour du mois de février, an que dessus, moi, messire Michel Maillard, j'ai baptisé *Jeanne (sic)*, fils de Jean Cerdavoine et de Petronille son épouse; et sont parrains, Jean Roy, et Hamelin Hamirel (?), et marraine, Marie Phelippeau. J'ai signé de ma main ici, en témoignage, l'an et le jour ci-dessus. — Maillard. »

(2) On lit dans un des registres de baptême de la paroisse N. D. de Beaufort : « De l'ordonnance de Monsieur le grand archidiacre d'Angers, à sa « visite faicte le semady (*sic*) dix huitiesme jour d'aoust 1601, a ordonné que, « à l'advenir, qu'il ne failloit quin parrain et une marraine pour tenir un « enfant, lesquels seront eagés de quatorze ans et qui doibvent scavoir leur « catéchisme. » — (G G. 2, fol. 184, verso.)

de chansons, d'autres actes de baptême nous donnent des éclaircissements complets : il s'agit bien d'un seul et même nom. Jean Cerdavoyne et Perrine, sa femme, figurent comme auteurs d'une fille, Tiénette, baptisée le 11 octobre 1540, ayant pour marraine Toinette Roy, femme du sénéchal. Plus tard, le 26 octobre 1541, nous retrouvons « Jean Chardavoyne » et « Perrine Roy » sa femme au baptême d'une autre fille, Louise. L'année suivante, le 1er décembre 1542, autre baptême de Perrine « fille de Jean Cherdavoyne et de Perrine Roy ». Puis, le 14 avril 1543, autre baptême de Martine « fille de Jean Chardavoyne et de Perrine Roy ; » le 5 février 1550, baptême de « Symphorien Cherdavoyne » fils des mêmes Jean et Perrine Roy. Enfin, le 22 mai 1552, baptême de René, fils posthume de Jean Chardavoine.

Aucun doute n'est donc possible, et l'acte du 2 février 1537 est bien l'acte de baptême de Jean Chardavoine, le musicien, fils de Jean Chardavoine et de Perrine Roy. — *la Roy*, comme on dit encore dans le pays, où ce nom est assez répandu (1) ; « *la Reine* » comme on disait au vieux temps : « Petronilla La Rayne, uxor Johannis Cherdavoyne » lit-on dans un acte du 1er mars 1534 (n. s.) où la mère de notre musicien se présente comme marraine d'une enfant, nommée Marguerite Chalopin.

Je me suis étendu peut-être un peu trop sur les détails de cette petite trouvaille : ceux-là seuls qui n'ont rien cherché —, ou rien trouvé, — m'en voudront de les entretenir si longuement d'un détail dont je ne me dissimule pas, d'ailleurs, l'intérêt limité.

Nous venons de voir par ces divers actes que Jean Chardavoine eut au moins deux frères et quatre sœurs. Malheureusement les registres des mariages et ceux des sépul-

(1) Ce nom de Roi, Roy, Leroi, Le Roy, est un des noms les plus répandus partout où il y eut des corporations, des jurandes et maîtrises, qui toutes avaient leur *roi*; le titre devint une apellation flatteuse, ou plaisante, et finit souvent par rester comme nom unique.

tures, d'ailleurs à l'origine tout à fait informes et demeurés incomplets, ne remontent, aux archives de Beaufort, qu'à la fin du xvi[e] siècle, au plus tôt. Le nom de Chardavoine ne m'est jamais tombé sous les yeux, malgré mon assiduité à feuilleter les registres paroissiaux des siècles suivants, bien que tant d'autres noms du xvi[e] et du xvii[e] siècle aient été jusqu'à ce jour encore portés par des habitants du pays.

Il est donc fort malaisé de savoir quelle était la condition de la famille Chardavoine : les registres de 1527 à 1552 n'en font aucune mention. A défaut de renseignements précis, plusieurs indices font supposer que Jean Chardavoine était, ainsi qu'on le disait autrefois, « d'honneste condition », probablement d'une de ces familles bourgeoises alors nombreuses à Beaufort où les appelaient et les retenaient le siège d'une sénéchaussée royale (1), une maîtrise particulière des eaux et forêts, et de nombreux offices d'avocat, de notaires, etc.

Et d'abord le seul fait d'avoir pu recueillir et noter les chansons de son temps indiquerait une instruction peu commune alors. Il existe encore un grand et beau logis des xv[e]-xvi[e] siècles, peu éloigné de la maison construite par la dame de Cussé (Crouin), en 1587 (2), en face du prieuré, aujourd'hui Cercle Jeanne de Laval : la tradition donne à cette demeure le nom de « maison Chardavoine. » En 1868 on a placé au-devant, sur une petite place, une très modeste fontaine de granit, avec l'inscription suivante « *Carrefour de la maison de Jean Chardavoine, poète-musicien beaufortais,* xvi[e] *siècle,* » — faisant ici, et dans une pensée d'hommage fort estimable, d'ailleurs, la même confusion que la plupart des biographes, entre le poète et le musicien.

(1) La sénéchaussée, d'abord tribunal des officiers du comte de Beaufort, devint sénéchaussée royale en 1461, lors de la réunion par Louis XI (et non Charles VII, comme on nous l'a fait dire ailleurs, après M. Cél. Port), du comté à la Couronne de France.

(2) Y habitait Charles Crouin, avocat, abbé de Chaloché, mort à Sené, près Bauné, le 22 octobre 1648. *(Gaignières, mss.* 22450, à la Bibliothèque nationale, p. 279.)

Je démontrerai plus loin que Chardavoine n'a jamais été poète.

Au xviie siècle cette maison Renaissance, qui devint au xviiie et au xixe la propriété d'une famille Haran, fut le théâtre d'une véritable sédition, à l'occasion des obsèques d'Anne Perdriau, qui l'habitait. Un soir de mai 1642, « ceux de la Religion prétendue réformée », ainsi qu'on disait alors, s'étant assemblés pour procéder à l'inhumation, furent assaillis par des cris et même par les projectiles des habitants réunis « au *caroy de la Croix-Cherdavoine,* sur « lequel carroy ladicte maison est scituée » (1) ; on ne dit pas ce qui avait si fort excité les habitants, mais la violence fut telle que l'on alla déterrer, la nuit, le cadavre d'Anne Perdriau : cette révolte semble démontrer que, malgré les édits de pacification du royaume, les huguenots de Beaufort, qui avaient un lieu de réunion autorisé par édit de 1612, à la Coulonnière, vers le village de Brion, étaient à grand'peine supportés par la population catholique, sans doute à cause du souvenir des violences exercées dans le pays par les bandes de d'Andelot, frère de Coligny, et d'autres encore.

On remarquera par cette citation qu'il y avait, plus d'un siècle après la naissance de notre musicien, une croix et une petite place de la ville de Beaufort nommée le carrefour, ou le « *carroy de la Croix-Cherdavoine* ». Cela dénote que la famille de notre musicien avait au moins une certaine importance bourgeoise, sinon une éclatante notoriété.

Nous avons déjà vu que la femme du sénéchal, marraine d'une sœur de notre musicien, porte le même nom que la mère de Jean Chardavoine : c'était vraisemblablement sa parente.

Nous trouvons encore dans l'acte du 22 mai 1552, qui rapporte la mort du père de Jean Cherdavoyne, par la naissance de René « fils de *défunt* Jean Chardavoyne et de

(1) Voir ma *Monographie de Notre-Dame de Beaufort*, in-8, 1874, p. 473.

« Perrine Roy, sa femme, lorsqu'il vivoit » les noms des parrains et de la marraine, parmi les membres de la meilleure bourgeoisie : « honorables personnes Me François de « Pezé, médecin, et René Mingon et Marie Phelippeau, « fille de Jacques Phelippeau. »

Cette Marie Phelippeau était évidemment de la famille de Jean Phelippeau, venue de Blois (1) où elle était connue dès le xvie siècle comme d'ancienne noblesse, branche de la famille qui donna les La Vrillière et les Pontchartrain, branche un peu déchue, il est vrai, mais qui fit naître en Anjou, et notamment à Beaufort, sans compter un jésuite célèbre, au xvie siècle, de nombreux avocats et magistrats distingués, et au xviie siècle, le vicaire général du grand Bossuet. Il n'y a pas de doute, par les ratures de l'acte de

(1) V. ma *Monographie de Notre-Dame de Beaufort* (1874, in-8, p. 399 et suivantes). — Dans ma notice consacrée au jésuite Jean *Phelippeau*, j'avais prouvé que le père et la mère de cet écrivain habitaient Beaufort, et noté cependant l'absence sur les registres paroissiaux de cette ville, de l'acte de baptême du jésuite, indiqué par Pocquet de Livonnière et Ménard, à la date du « penultième février 1577 ». Depuis lors, M. Célestin Port a découvert cet acte sur les registres de la paroisse Saint-Maurille d'Angers. Le jésuite Phelippeau, né de parents beaufortais, n'est donc pas né à Beaufort en 1577, bien que nous voyions son père et sa mère habiter Beaufort, en 1595.

Au contraire, Jean Phelippeau, fils de Jean, marchand, et de Marthe Lebouvier, le principal agent à Rome, du futur évêque de Troyes, neveu du grand Bossuet pendant les querelles ardentes du quiétisme (1696-1699), est né à Beaufort le 3 septembre 1653. Il eut le tort de publier un violent mémoire anonyme contre Fénelon et Madame Guyon, mémoire condamné par un arrêt du Conseil (V. *Relation* de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme répandu en France, avec plusieurs anecdotes curieuses. S. l. n. d., 1732 et 1733, 2 part. in-12). Nommé par l'illustre évêque de Meaux, official et grand vicaire, trésorier et chanoine de la cathédrale, Jean Phelippeau, mourut à Meaux, le 3 juillet 1708, ayant résigné dès le 2 juin le bénéfice de sa trésorerie, au profit de son frère, Pierre, chanoine de Meaux. Il a publié un *Discours en forme de méditation* sur le sermon de N. S. J. C. sur la montagne (Paris, Brault fils, 1730, in-12) et plusieurs lettres dans la correspondance de Bossuet. Il composa une *Histoire* en latin des évêques de Meaux jusqu'en 1681, dont le manuscrit in-fol. de 446 pages est à la bibliothèque du séminaire de Meaux.

Il faudrait toujours refaire ses livres : M. Port, à qui j'emprunte ces détails biographiques, a remarqué « l'omission de ce nom », dans ma *Monographie* ; j'ai tenu à réparer ici mon oubli.

naissance de Jean Chardavoine, que le rédacteur maladroit n'ait voulu traduire Marie Phelippeau, par ce nom singulier de « Maria La Phelippa » ; il avait écrit « *fel., feli* » puis il se décide à mettre « la Phelippelle » en latin « Philippa » ou « Philipella » : c'est donc une personne de la famille Phelippeau qui fut la marraine de Jean. Les parrains de son frère puîné, René, sont, le premier, un médecin, bourgeois distingué en son temps, où le médecin professait et d'ordinaire dictait ; l'autre, René Mingon, est manifestement de la famille de Jean Migon ou Mingon, secrétaire de Jeanne de Laval, reine de Sicile et comtesse douairière de Beaufort, père de François Mingon, président de la sénéchaussée de Beaufort, en 1527, plus tard lieutenant du sénéchal d'Anjou à Saumur, l'un des commentateurs de la *Coutume* (1).

Si nous ne trouvons point le nom de Chardavoine sur l'acte de fondation du collège de Beaufort, en janvier 1577, où plus de cent habitants notables voulurent mettre leur signature, il n'en faudrait point conclure à l'obscurité de la condition du musicien. Entre autres explications plausibles, n'est-il pas vraisemblable que Jean Chardavoine, qui venait de faire paraître l'année précédente son recueil de chansons, était encore à Paris, d'où il a daté son recueil? Les criminels incendies de 1871, qui ont détruit les archives des paroisses à l'Hôtel-de-Ville, ne permettent malheureusement pas de poursuivre les recherches de ce côté, pour connaître, au moins, la date du décès de Jean Chardavoine : les registres de Beaufort ne la mentionnent pas. Mais une note sur « Jean Chardavoine, musicien » dans un catalogue d'auteurs angevins, dressé vers 1728 (manuscrit

(1) C'est pendant qu'il était président à la sénéchaussée de Beaufort, ainsi qu'il le dit lui-même (fol. 194), que François Mingon rédigea son commentaire latin françois de la coutume d'Anjou, publié en 1530, sous ce titre : *Excellentissimi juris interpretis Fr. Mingon... commentaria in consuetudines ducatus andegavensis* (Parisiis, Joannes Petit, in-fol. goth.). — V. Métivier : *De la coutume d'Anjou* (1847, in-8) ; *Mémoires* de Niceron, tome XIV, p. 67 ; *Manuel* de Brunet ; Ménage, *Vie de Pierre Ayrault*; C. Port, *Dictionnaire*.

français 17.005 à la Bibliothèque Nationale), fait précéder le nom de cet artiste de la date de 1580. Or, la plus grande partie des dates indiquées ainsi en regard de chacun des cinq cents noms du catalogue est la date de la mort des auteurs cités. Il est donc fort problablе que Chardavoine mourut en 1580.

A défaut de plus complètes indications biographiques sur « Jean Chardavoine, de Beaufort en Anjou », il me reste à décrire son œuvre rarissime.

L'exemplaire unique de la première édition connue, l'exemplaire de Aristide Farrenc et de Fétis à la bibliothèque royale de Bruxelles (depuis 1871, date de la mort de l'érudit exécuteur testamentaire de Meyerbeer) porte le titre ci-dessous que je copie textuellement (1), avec les coupures de chaque ligne :

LE

RECUEIL DES

PLUS BELLES ET EX-

cellentes chansons en forme de voix de ville,

tirées de diuers autheurs et Poëtes François,

tant anciens que modernes.

Auxquelles a esté nouuellement adapté la Musique de leur chant commun, à fin que chacun les puisse chanter en tout endroit qu'il se trouuera, tant de voix

que sur les instruments.

Par Jean Chardauoine de Beau-fort en Anjou.

(Au-dessous, la marque du libraire et la devise : deux

(1) Je me fais un plaisir et un devoir de remercier ici M. Raoul de Hault, qui a bien voulu revoir pour moi cet exemplaire, au moment de la rédaction de mon petit travail.

mains l'une dans l'autre — une *foi*, comme on dit en langage héraldique — dans un cartouche : *bona fide*, et en légende *Melius spero certè teneo*).

A Paris, chez Claude Micart, au clos Bruneau

à l'enseigne de la chaire

1576

avec privilège du Roy.

Le volume, du format in-16, commence par l'*Avis au lecteur* qui forme trois pages préliminaires, chiffrées à la signature aij et aiij ; le reste du volume est signé A, B, C, etc., par 4 feuillets. Voici la préface de Jean Chardavoine, en son entier :

Aux lecteurs salut.

Amy lecteur, pour ce que je scay que quiconque veult pour le jourd'huy faire du mont d'Helicon naistre fõtaine, la grenouille est incõtinẽt sur le bord, preste à se jetter dedans pour en troubler l'eau : Que je scay aussi, que le naturel de l'envieux et maldisant est semblable au chien, lequel, combien qu'il soit le plus imparfait, et le moins propre à porter fruict à l'homme, de tous les autres animaux, toutesfois il abbaye à chacun d'eux par sa malice naturelle et ordinaire. Pour ces deux choses, j'ay grãdemẽt différé à vouloir me consentir, que ce mien petit œuvre fust mis au commun de tous, cõbien que j'en fusse grandement sollicité par aucuns de mes amis. Pour ausquels complaire et pouvoir par mesme moyen aux deux poincts dessusdits, afin de ne donner à l'envieux ouverture d'escumer cõtre moy, scachant qu'il est communement ignorant de soy mesmes, et que son ignorance ne me pourra mordre aucunement, si je ne luy en donne l'ouverture par mon instruction : j'ay voulu ne mettre les raisons qui

m'ont induit, et persuadé à rediger par escript ces presentes chansons, d'autant de sortes qu'il est peu venir à ma cognoissance depuis deux ou trois ans en ça, de belles, et meritables d'estre mises et redigées par escript ē forme de voix de ville. Et moins dire et declarer pour ceste foy, les différences qu'il y a des uns aux autres desdites voix de ville : assavoir de la pavanne double, à la simple, et de la commune à la rōdoyāte et à l'heroïque, et de la gaillarde semblablement double, commune, rōdoyante, moyene ou heroïque : du brāsle gay, du brāsle simple, du bransle rondoyant, du tourdion, et finablement de tant d'autres chansōs que l'ō dance et que l'ō chante ordinairement par les villes : et des mesures qu'elles doivent avoir et tenir chacune en droit soy. Ce que je diray une autre foy amplement, et au cōtentement de chacun, s'il plaist à Dieu alors que j'auray donné bō loisir à l'envieux de me reprendre s'il peult et dont je luy scauray bon gré.

Cependant je te baise les maints.

De Paris ce dixiesme jour de | novembre mil cinq | cens septante et cinq.

Bien vivre et se resjouir.

Suit l'extrait du privilège du Roi Charles IX, daté du 20 aoust 1573 ; 13e anniversaire du règne.

Le volume contient 190 chansons, de la page 1 à la page 286 ; et l'index préliminaire est ainsi formulé :

« *La table des chansons contenues en ce présent recueil, auquel tu noteras (amy lecteur) qu'on a mis par inadvertance le nombre de* 55 *iusques au nombre de* 65 *deux fois ; parquoy si tu cherches quelque chanson, cottée depuis ledit nombre de* 55 *jusqu'audit nombre de* 65, *et que ne la trouves au premier desdits nombres, tu la trouveras au deuxième d'iceux.* »

J'ai cru devoir entrer dans ces détails descriptifs parce que, comme je l'ai dit ci-dessus, l'exemplaire Farrenc-Fétis, de la bibliothèque royale de Bruxelles, est, jusqu'ici du moins, le seul exemplaire connu de la première édition des chansons de Jean Chardavoine.

Je ne pense pas trop m'avancer en disant que cette édition de 1576 doit être la « première édition ». Je sais que plusieurs auteurs, Græsse, Brunet, Fétis, Hœfer et Lalanne, Port, Aimé de Soland, entre autres, citent une édition de 1575, mais les différences même de leurs indications bibliographiques autorisent à croire qu'ils n'ont pas eu entre les mains cette édition de 1575. En outre, rien n'indique dans l'édition de 1576, que j'ai pu voir à l'aise, une édition nouvelle, comme dans l'édition de 1588, par exemple. De plus, l'Avis au lecteur, en tête de l'édition de 1576, est daté de la fin de l'année 1575 (10 novembre), et il est facile de voir qu'on l'a imprimé après le volume, car il tient à la table des chansons qui n'a pu être imprimée qu'après les 286 pages, avec musique gravée, du recueil. Il est donc très probable que le premier recueil de Chardavoine a été livré à l'impression en 1575, ou commencé d'imprimer peut-être dès 1573, (date du privilège du roi), mais qu'il n'a été publié qu'avec le millésime de 1576, six semaines après la rédaction de l'Avis au lecteur. C'est là, selon moi, ce qui peut avoir établi la confusion des bibliographes sur la date de la première édition. Et d'ailleurs, s'il avait été publié des exemplaires avec la date de 1575, ce ne serait vraisemblablement qu'un tirage de cette même édition datée de 1576 ; l'on admettrait très difficilement qu'à quelques mois à peine de distance, l'éditeur eût recommencé les frais, considérables pour le temps, d'un volume aussi nouveau dans l'art typographique.

Il n'est pas moins certain que ce recueil de chansons dut être bien vite populaire, à une époque où tout le monde chantait, à la cour, comme à la ville et aux

champs. Dans l'édition de 1588 on parle des « précédentes impressions » ; il y en eut donc au moins deux avant « l'impression » datée de 1588. Mais c'est la destinée des choses populaires, d'être plus que d'autres encore exposées à la destruction et à la ruine totale : pour ne parler que des livres, les plus répandus autrefois, les plus populaires, sont souvent les plus difficiles à trouver aujourd'hui, qu'il s'agisse de catéchismes ou d'almanachs, de Noëls ou de chansons.

Les deux seuls exemplaires connus des chansons de Chardavoine, édition de 1588, appartiennent comme je l'ai dit à M. J. B. Weckerlin, qui a eu l'amabilité de me les confier pour les examiner tout à loisir (1).

Sur le titre de cette édition de 1588, le nom de Jean Chardavoine a disparu. Pourquoi ? Peut-être notre musicien eut-il encore plus de désagréments qu'il ne le craignait des « envieux et maldisants » — il en avait exprimé la crainte dans son « Avis au lecteur ». Peut-être l'éditeur considéra-t-il ce recueil comme sa propriété, par suite de la mort de Chardavoine — en 1580 ? — On ne peut faire ici que des conjectures. Mais le titre de cette nouvelle édition reproduit le titre de l'édition de 1576, jusqu'à ces mots « par Jean Chardavoine, de Beau-fort, en Anjou », que remplacent ces lignes : « Reveu et augmenté de plu-
« sieurs belles chansons nouvelles outres les pressedentes
« impressions. — A Paris, chez Claude Micart, rue Saint
« Jean de Latran, à l'enseigne de la Bonne Foy, 1588,
« avec privilège du Roy. »

Le privilège est ici daté, non plus de 1573, mais du

(1) L'un d'eux, en parfait état, est revêtu d'une somptueuse reliure, et porte, au recto du titre, un ex-libris de forme ogivale avec cette légende *Comes Hercules Silva*. Au centre de l'ogive : des armoiries coupées en trois parties, au 1er (en chef) de... à l'aigle éployée de... surmontée d'une couronne antique; au 2e de... à un lion de.... passant près d'un arbre...; au 3e (en abîme) chevronné d'argent et de gueules.— A l'autre exemplaire, relié en parchemin, avec plusieurs feuillets refaits à la main, c'est à tort que l'on a joint le titre photographié sur l'édition antérieure de 1576, aujourd'hui à la bibliothèque de Bruxelles.

20 août 1580 ; le nom de Chardavoine n'y est pas même prononcé. En rapprochant cette date de celle qui figure au manuscrit 17.005 de la Bibliothèque Nationale, en regard du nom de Chardavoine, n'est-il pas au moins supposable que Chardavoine soit mort dans la première moitié de cette année 1580?

Au lieu de 286 pages, le volume de 1588 n'en compte que 281 (1). Plusieurs chansons ont été éliminées ; d'autres les ont remplacées : au total, l'exemplaire de 1588 ne compte que 170 chansons, au lieu de 190. L'index de cette dernière édition porte ces mots : « *Table des chansons* « *contenues en ce présent recueil auquel tu cognoistras* « (*amy lecteur*) *qu'on a adjouté plusieurs belles chãsons* « *nouvelles, lesquelles n'auoyent encor été mis en musique* « *jusqu'à présent par M. A. C.* » Faut-il voir dans ces initiales A. C. les premières lettres du nom d'un fils de Jean Chardavoine, qui discrètement, sans signer plus clairement, aurait continué et revu la publication musicale de son père, ce qui expliquerait la disparition du nom de l'auteur sur le titre de cette nouvelle édition (2)?

Tel qu'il est, avec ou sans nom d'auteur, le recueil de « Jean Chardavoine, de Beau-fort, en Anjou », est un ouvrage précieux pour l'histoire de la chanson. Avant

(1) C'est peut-être là l'explication de l'erreur commise par Brunet (*Supplément* 1878) et par Graesse, cités plus haut.

(2) Le seul des livres de chansons du xvie siècle que possède la Bibliothèque de l'Arsenal, dont le titre ressemble au livre de Chardavoine, est le IIe livre de Bonfons, paru en 1578, sous ce titre : *Le recueil des plus excellentes chansons composées par divers poètes françois, livre IIe.* — (Paris, Bonfons, pet. in-1 de 102 ff.). Des tirages différents portent la date de 1581 et 1582. On trouve en tête la chanson de Philippe Desportes, *Sus, sus, mon Luc d'un accord pitoyable,* et plus loin (p. 28), *O nuict jalouse*, ainsi que (p. 88)

Or que le plaisant avril
Tout fertil
Donne aux plaines la verdure

Mais ce recueil, comme tous ceux de la bibliothèque de l'Arsenal, ainsi que s'en est assuré, à mon intention, M. le vicomte de Bornier, ne contiennent que des paroles ; la musique qui se trouve dans Chardavoine manque ici.

Chardavoine, on peut citer quelques recueils de chansons à quatre voix, mais on n'en peut citer aucun notant l'air, la partie seule du ténor, comme dans les *Voix de ville.* « La plupart des airs populaires du xve siècle et même d'une partie du xvie sont perdus pour nous, écrit l'érudit bibliothécaire du Conservatoire de Paris, parce que les musiciens qui pouvaient les noter ne s'en donnaient pas la peine, les dédaignaient même, et ne regardaient, comme de la musique, que leurs élucubrations sur le contrepoint et le plain-chant (1) » Dans tous les temps les hommes ont pleuré, ri et chanté. En Anjou, l'un des princes les plus infortunés, rendu aussi populaire par ses malheurs que par sa galanterie, le roi René, ne fut point ennemi des chansons, comme on le voit par l'inventaire dressé en 1471-1472 au château d'Angers, après son départ pour la Provence. On y mentionne deux manuscrits qui auraient aujourd'hui un intérêt considérable : « ung livre en parchemin tout escript de « chanczon ensiènes, comançant : *Amour et desir my des-* « *troient* » ; et « ung autre livre en papier, longuet, ouquel « a ung commencement de chanczons *notées,* commen- « czant : *Quand elle voy qui n'occist* » (2). Ces précieux cahiers sont malheureusement perdus pour toujours sans doute. Le fils de Lazare de Baïf, conseiller du roi François Ier, qui obtint de Charles IX des lettres patentes de 1570 (pendant la publication du recueil de Chardavoine), pour l'établissement d'une académie de musique, le poète Jean Antoine de Baïf était presque le compatriote de notre chansonnier.

On s'accorde à constater que les chansons et les vaudevilles firent les plus rapides progrès de 1520 à la fin du xvie siècle (3). « Le règne de François Ier, en donnant

(1) *La chanson populaire,* par J. B. Weckerlin. (Paris, Didot, 1886, in-8), préface.

(2) Lecoy de la Marche : *Comptes et mémoriaux du roi René,* 1873, in-8°, p. 262.

(3) Du Mersan, et Noel Séguier : *Chansons nationales et populaires de*

une puissante impulsion aux lettres en général, fit oublier les chansons des troubadours, dont Charles d'Orléans avait été l'un des derniers et des plus brillants représentants (1). » Tous les compositeurs du temps de Clément Marot (1495-1544) s'évertuèrent à mettre en musique ses poésies, entre autres Orlando de Lassus, Clément Jannequin, etc. Et quelle musique parfois ! On ne devait guère se douter alors qu'un jour les protestants adopteraient pour leurs temples la traduction des psaumes de Marot, alors que les trente premières pièces qu'offrit le poète au roi, en 1539, étaient transcrits sur les « voix de ville » à la mode, ou notés sur les airs de danse favoris de la Cour, la sarabande, la courante, la bourrée, le menuet et la gaillarde.

Chardavoine put recueillir plus d'une chanson de ce temps de sa jeunesse. Mais il paraît avoir été le premier à mettre en musique les compositions de ses contemporains, parmi lesquelles on trouve la célèbre *O Nuict jalouse, nuict contre moy conjurée* (p. 17) de Philippe Desportes et les autres pièces de ce poète, qui sont notées aux p. 26, 29, 35, 45, 48, 231 et 256 de l'édition de 1588, la célèbre *Mignonne, allons voir si la rose* de Ronsard (p. 52); *O bel œil*, d'Etienne Jodelle ; et le gracieux chant de Remy Belleau,
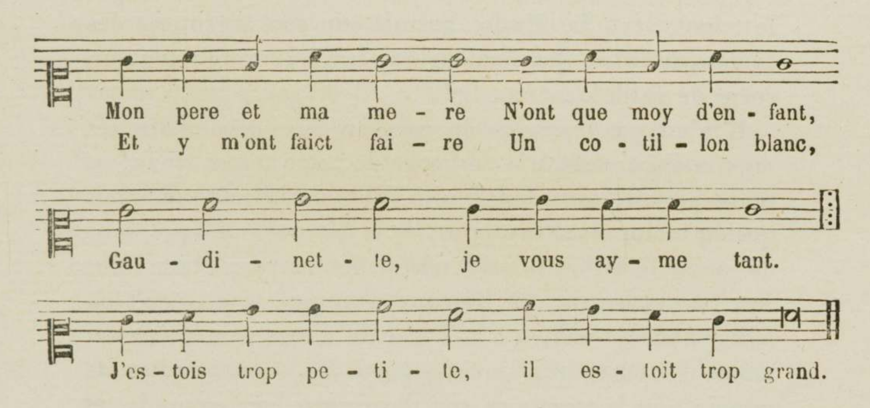
Avril, l'honneur des bois,
Et des mois,
Avril la douce espérance
Des fruictz qui, sous le coton,
Du bouton
Nourrissent leur jeune enfance...

Toutes ces belles poésies, dit M. Weckerlin, si com-

France. (Paris, Garnier, 1846, in-8°, tome Ier). Le nom de Chardavoine n'est pas même noté dans cette importante publication. — L'*Ancienne chanson populaire*, publiée par M. Weckerlin (en 1887, chez Garnier, in-18 jésus), cite au contraire plusieurs des chansons de Chardavoine.

(1) *Bulletin de la Société des compositeurs de musique*. Première année 1863, in-8°, p. 216-223, article de M. J.-B. Weckerlin, dans cette publication, tirée à 50 ou à 60 exemplaires seulement, pour les sociétaires.

pétent en ces questions, sont notées avec des airs longs, langoureux. » La notation n'a pas de barres de mesure, les notes carrées sont comme celles du plain-chant. Les clefs employées sont les seules clefs d'ut, première, deuxième, troisième et quatrième. Quelques-unes des chansons, le petit nombre, ont cependant du rythme et du mouvement, mais aucune d'entre elles n'offre l'intérêt de *Gaudinette,* cette jolie chanson populaire, dont le refrain reproduit la première partie de *Au clair de la lune* qu'on attribue presque toujours à Lully. Or Lully ne composa qu'à l'âge de 15 ou 20 ans, vers 1648 à 1653, près d'un siècle après la publication de Chardavoine, qui, dès 1575-1576, transcrivait dans la chanson commençant par *Mon père et ma mère n'ont que moi d'enfant* (p. 27) toute cette phrase musicale correspondant aux notes des paroles *Mon ami Pierrot,* et *pour écrire un mot,* c'est-à-dire la principale partie de l'air si connu aujourd'hui ; la suite, qu'on a écrit en modulations, n'a pu être que postérieure au XVIe siècle, puisque les musiciens ne modulaient pas auparavant.



Cette chanson de *Gaudinette* est comme la plupart des chansons de ce temps assez légère (1) : quelques-unes du

(1) M. J. B. Weckerlin dans *L'Ancienne chanson populaire* (Paris, Garnier, 1887, in-12) reproduit toute cette chanson.

recueil de Chardavoine sont même absolument illisibles. A cette époque-là, les grivoiseries, les crudités étaient si fort à la mode, non seulement dans la langue populaire, mais jusque dans les palais, que l'on a pu dire : « La chanson licencieuse envahit la Cour et la ville : les recueils manuscrits en fourmillent. . . La plupart sont d'une telle indécence cynique qu'aucun gouvernement n'en pourra jamais autoriser la publication » ; — il est bon de remarquer que ces réflexions furent imprimées sous l'empire, en 1863 ! — « Eh bien ! ces chansons impossibles traînaient non seulement leurs ordures dans les rues de Paris, mais les plus belles dames de la Cour les fredonnaient du bout de leurs lèvres roses (1). » C'était le siècle de Rabelais et de Mathurin Régnier, de l'Arétin et des Contes de la reine de Navarre, le temps de la publication de la *Légende de Pierre Faifeu*, par notre angevin Charles de Bourdigné, et des poésies érotiques de Marot et de Germain-Colin Bucher (2), l'heure où un grave magistrat de Baugé, l'un des poètes les moins connus, mais les plus estimables par le talent, Jean Le Masle, gravait sur son argenterie des armes parlantes, qui feraient aujourd'hui rougir tout un corps de garde!...

Il n'est pas mauvais de rappeler aux pessimistes ces mœurs d'autrefois, à la décharge de notre temps qui n'est point parfait, sans doute, ni à l'abri de la critique, mais qui du moins, sous le rapport de la décence publique, vaut au moins le XVIe et le XVIIe siècles. Le temps est bien loin, fort heureusement, où l'évêque d'Angers se plaignait en son synode de voir, « à la honte du clergé, des prêtres et même des curez qui, se trouvant à des noces, au lieu de retenir tout le monde en son devoir par leur exemple, et

(1) *Bulletin de la Société des compositeurs de musique,* tome Ier, p. 223.

(2) J'ai eu la bonne fortune de découvrir cette année même ces poésies, perdues depuis plus de trois siècles, et indiquées par Lacroix du Maine et l'abbé Goujet, comme l'œuvre d'un « grand poète et d'un grand orateur ». Les œuvres (inédites jusqu'à ce jour) de Germain-Colin Bucher sont en ce moment à l'impression, sous le titre : *Un émule de Clément Marot,* etc.

d'empêcher par leur autorité que rien ne s'y passe contre la sobriété et la bienséance y provoquent les autres à boire, dansent, *chantent des chansons immodestes* » — quelques-unes de Jean Chardavoine, peut-être ? — « et s'emportent à des discours indignes de leur profession, et souvent scandaleux à ceux qui les entendent (1). »

A côté de chansons égrillardes à la mode du temps, nous avons cité dans Chardavoine quelques jolies compositions des poètes contemporains. Evidemment, cet auteur mit en musique, le premier, la *Mignonne* de Ronsard, qui ne mourut que dix ans après la publication des Voix de ville. Jodelle était mort depuis deux ans seulement, en 1575. Et Remy Belleau, alors âgé de trente ans, devait vivre jusqu'en 1606.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me paraît difficile d'admettre que Jean Chardavoine n'ait pas été en rapports personnels avec Ronsard, l'illustre poète vendômois, que Claude Ménard revendique comme angevin, parce que, disait-il, Pierre Ronsard est né dans la paroisse de Coutures qui, « pour les cas royaux, comme pour dixmes et autres, va en première instance à Baugé » — près de Beaufort — « et en appel à Angers (2). » C'est peut-être aller un peu loin ? mais ce ne serait pas sans raison que Ronsard eut pu être parfois appelé « le poète angevin » comme le remarque M. Achille de Rochambeau (3). Celui que Marie Stuart appelait « l'Apollon de la source des Muses », le poète chéri, idolâtré de son siècle, eut avec l'Anjou des relations de divers genre. Non seulement on le voit assister à Angers, le 1er septembre 1583, au Concile de la province de Tours, comme délégué du chapitre de Saint-Martin, mais

(1) *Ordonnance synodale publiée au synode de 1691* par Mre Henri Arnaud, évêque d'Angers. — Angers, Olivier Avril, in-8°, p. 10.

(2) *Rerum andegavensium pandectæ*, premier volume, fol. 203, mss. de la Bibliothèque d'Angers.

(3) *La famille de Ronsart*, p. 165.

une intrigue amoureuse l'amena dans le pays, comme lui-même en témoigne en l'épitaphe de son angevine Marie :

Cy reposent les os de la Belle Marie
Qui me fist pour l'Anjou quitter mon Vendomois.

Et dans l'élégie qu'il adresse à sa maitresse, le poète raconte ainsi que,

Nostre Ronsard, quittant son Loir et le Gastine,
A Bourgueil (1) fut éprins d'une belle angevine.

Et dans un sonnet :

Si quelqu'amoureux passe en Anjou par Bourgueil,
Voye un pin qui s'elesve au-dessus du village
Et sur le sommet de son poinctu feuillage
Voyra ma liberté, trofée d'un bel œil (2).

Ce voisinage dut faciliter ses rapports avec les lettrés angevins. Le curé de Bauné, — près Beaufort, — prieur de Corzé et de Murs, Jean Avril, fut longtemps en relations intimes avec Ronsard (3). Joachim Du Bellay aussi. Celui-ci en parle lui-même, sans dénigrer l'un au profit de l'autre :

Un pasteur angevin, et l'*autre* Vendomois,
L'un bon joueur de flûte et l'autre de haut bois...

L'Anjou comptait alors de nombreux érudits qui rimaient et écrivaient avec plus ou moins de talent, mais peut-être avec une égale fécondité : j'ai relevé dans l'histoire littéraire de cette province, rien qu'au seizième

(1) Aujourd'hui dans le département d'Indre-et-Loire, mais alors en Anjou.
(2) Sonnet 37 du 2e livr. des amours. — Voir le mss. 870 de la Bibliothèque d'Angers, p. 447.
(3) Cel. Port. *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* tome Ier, p. 173.

siècle, et sûr d'en oublier plus d'un, les noms de Charles de Bourdigné, Germain-Colin Bucher, Jean et Lazare de Baïf, Jacques de Bugy, Charles de la Huetterie, surnommé le poète champêtre (que d'autres font Normand), Gervais Sepin, Joachim du Bellay, Jean Maugin, dit le Petit Angevin, Guillaume Bouguier, Jean Avril, Jean Rouen, François de Bonnerrier, Paschal Robin du Fault, Martial Guyet, René Belet, Jacques Le Loyer, Antoine du Part, Pierre de Tredehan, J. Charbonnier, vicomte d'Arques, René Tardif, Jean Le Mercier, Jean Le Masle, Jean Olivier, Ch. de Sainte-Marthe, etc. Tous ces noms prouvent que l'Anjou, au siècle de Ronsard, cultivait avec amour la poésie. « L'Homère de François Ier » affectionnait beaucoup cette province (1). Il y avait de la famille, et, particularité digne d'être notée ici, les membres de cette famille habitaient Beaufort, le lieu même où naquit notre musicien Jean Chardavoine. Un des petits-neveux du poète épousa Marie Louet, de la grande famille que Ménage appelait « la première famille patricienne de l'Anjou » (2), et qui donna des magistrats à Baugé, à quatre lieues de Beaufort. En 1577, — un an après la publication des Voix de ville — l'assemblée des notables de Beaufort pour la création d'un collège se réunit devant « Me François Ronsart, conseiller du roy et de Monseigneur son frère » qui occupait la charge de lieutenant criminel. La famille de Ronsart possédait, en cette localité, un fief et seigneurie, qui s'étendait sur la paroisse de Brion, avec hostel, maison noble, appelée la Poissonnière, ou la Grande-Poissonnière. Cette maison fut apportée par Nicolle Ronsart (inhumée à Beaufort le 10 mars 1626) à Pierre Riverain, son mari, lieutenant particulier, conseiller au siège royal de Beaufort, en 1601, l'un des juges d'Urbain Grandier, dans le fa-

(1) Mss. 870, *loco citato*.

(2) Godard-Faultrier : *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1869, p. 178.

meux procès des Ursulines de Loudun (1). En outre, l'Armorial manuscrit de 1608, conservé à la Bibliothèque d'Angers, donne, comme angevines, les armoiries de la famille du poète, *trois ross* (ou poissons) en souvenir, dit-on, de l'origine de cette maison qui serait venue des bords du Danube où les *ross* sont fort communs. Voilà, je pense, plus d'indications qu'il n'en faut, pour autoriser à penser que Chardavoine ne fut pas sans relations avec Ronsard.

L'érudit bibliothécaire du Conservatoire de Paris a fait dans les chansons de Chardavoine une découverte curieuse. Parmi les airs sur Henri IV qu'à donnés M. Leroux de Lincy, se trouve une gracieuse « chanson nouvelle sur la rejouissance des bons François, à l'honneur du roy de France et de Navarre », dont le premier couplet est celui-ci :

Voicy la saison plaisante
florissante,
Que le beau printemps conduict ;
Voicy le soleil qui chasse
Froide glace ;
Voicy l'esté qui le suit ... (2)

Or, cette chanson donnée par M. Leroux de Lincy, avec la date de 1595, se trouve tout entière notée dans la première édition de Chardavoine, 1575-1576 : les derniers couplets seuls ont subi des changements appropriés au nouveau règne, et il est manifeste que cette chanson composée primitivement pour le roi Henri III, ou pour l'un de ses prédécesseurs, a été adaptée plus tard pour Henri IV. On trouve au reste de nombreuses analogies dans l'histoire de la chanson.

(1) Joseph Denais, *Monographie de Notre-Dame de Beaufort*, p. 309. — C. Port, *Dictionnaire*, tome III, p. 134.

(2) Voir la suite dans *Les chants historiques français* de Leroux de Lincy. Et conférer avec *La chanson populaire* de J. B. Weckerlin, p. 38.

Cette remarque me fait songer au piédestal de marbre placé, il y a plus d'un siècle, au centre de la bibliothèque de l'école royale de la Flèche, aujourd'hui le Prytanée national militaire. Henri IV avait fondé pour les Jésuites ce magnifique établissement, auquel il ne cessa pas de donner des marques de sa munificence. En érigeant l'image de Louis XV sur le socle de leur bibliothèque, les Fléchois écrivirent en lettres d'or, sous le buste du roi : « Nobis alter Henricus ! » A la mort de Louis XV, Louis XVI lui succéda, — comme le dit l'histoire, — sur le trône de France, — et sur le piédestal de la Flèche ! Louis XV mort, eut l'honneur d'être casé là haut, bien haut, sur les rayons. Après Louis XVI, Napoléon Ier devint le « Nobis alter Henricus ». Et de même Louis XVIII ; et Charles X, et Louis-Philippe, et Napoléon III, tous, quelques années sur le socle de marbre, avec l'immuable devise « Nobis alter Henricus », puis allant, l'un après l'autre, rejoindre Louis XV et ses successeurs, au plus haut des rayons poudreux. Je crois qu'à l'heure actuelle l'effigie de la République, attendant son jour, est encore sur le piédestal banal, et avec la même devise, au masculin « Nobis alter Henricus ». Que de philosophie l'on pourrait faire sur le socle de marbre de la Flèche, comme pendant à la poésie de Musset sur les *trois marches de marbre* au palais de Versailles !...

C'est ainsi que la chanson de Chardavoine écrite à l'honneur d'Henri III reparaissait en l'honneur d'Henri IV, comme une traduction du « Nobis alter Henricus ! »

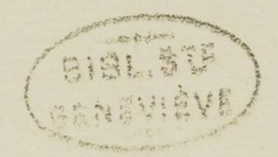
Il est évident que Jean Chardavoine, de Beaufort en Anjou, ne composa pas plus les paroles de cette chanson populaire que celles des autres chansons de son curieux Recueil. Il n'y a aucune raison pour considérer cet artiste comme poète, ainsi que l'a qualifié, après plusieurs écrivains, la petite colonne érigée en sa mémoire à Beaufort, en 1868. Notre Angevin prend soin de nous avertir lui-

même, dans son « Avis au lecteur », qu'il a, non pas imaginé, mais *recueilli* les chansons du temps, qu'il les a « tirées de divers auteurs et poètes français, tant anciens que modernes ».

Après nous avoir confié ses hésitations à réaliser ce projet, dans la crainte de la malveillance et de la « maldisance », Chardavoine déclare tout de suite, simplement, et sans subterfuge, qu'il a « adapté la musique de leur « chant commun » et « rédigé, par escript, ces presentes « chansons d'autant de sortes, dit-il, qu'il en est peu « venir à ma cognoissance, depuis deux ou trois ans, en « ça, de belles et méritables d'estre mises et rédigées par « escript en forme de voix de villes » ; autrement dit, Chardavoine s'est appliqué à recueillir les airs qu'il a entendu chanter de 1572 à 1575, — probablement pendant son séjour à Paris, d'où il date sa préface ; et il a choisi parmi ces chansons, « que l'on chante ordinairement par les villes », celles qui lui ont paru les meilleures ; il en a noté les airs communs. Voilà son œuvre. Ce n'est pas l'œuvre d'un poète, ainsi que l'ont prétendu, avec tant d'erreurs en si peu de mots, presque tous ceux qui ont parlé de Jean Chardavoine et de son *Recueil*, c'est l'œuvre d'un homme cultivé, tout au moins assez musicien pour retenir et transcrire les airs qu'il entendait chanter.

C'est donc comme musicien, et seulement comme musicien, que les biographes doivent retenir le nom de Jean Chardavoine, né à Beaufort, en Anjou, le 2 février 1537 (1538 nouveau style), auteur, en 1575-1576, du rarissime *Recueil de voix de ville,* ci-dessus décrit, et plusieurs fois réimprimé, avec ou sans nom d'auteur, mort très probablement à Paris, dans la première moitié de l'année 1580.

Chartres. — Imprimerie Durand, rue Fulbert.



3



CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.